



Demission sans respect du preavis

Par **expat30**, le **01/02/2012** à **10:43**

Bonjour,

je travaille en expatriation pour une société française, avec qui j'avais un cdi qui a été rompu d'un commun accord afin de me mettre sous contrat international avec une de leurs filiales aux émirats arabe unis . mais après tout juste un mois sur ce nouveau contrat un probleme familiale m'oblige a rester en france , j'ai donc donner ma demission en demandant a ne pas honorer le preavis de trois mois comme indiquer sur le contrat . mon employeur a refusé . quel solution s'offre a moi, ou qu'est ce que je risque si je ne respecte pas le preavis ? mon contrat n'etant pas de droit francais mais de droit des emirat arabe uni , par contre moi je suis francais

Par **pat76**, le **01/02/2012** à **15:48**

Bonjour

L'employeur pourra garder les documents dont vous pourriez avoir besoin pour vous inscrire au pôle emploi et percevoir des indemnités de chômage.

Il faudrait consulter la législation du travail des Emirats Arabes afin de savoir quel sera le recours de votre employeur contre vous.

Si vous aviez un salaire à percevoir, il pourra le conserver. Si éventuellement vous vouliez par la suite entamer une procédure contre lui, vous seriez obligé de retourner dans les Emirats Arabes.